

ÉVÉNEMENT

Les bons chiffres de l'assurance

• 6,3% de croissance et 28,4 milliards de DH de chiffre d'affaires

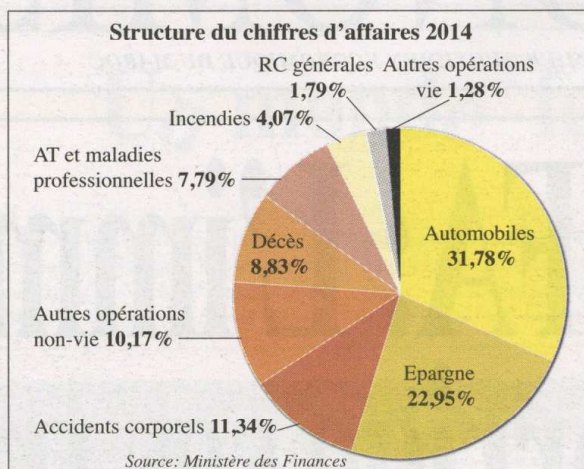
• Automobile, épargne, décès... les moteurs

• L'accident du travail dépend aussi de la dynamique du marché de l'emploi

BONNE surprise pour le secteur de l'assurance. Les primes de l'année 2014 sont en hausse de 6,3%, bien au-dessus du taux de croissance de plusieurs points. «C'est une bonne dynamique mais il reste à améliorer le taux de pénétration de l'assurance en explorant d'autres gisements, les PME, et surtout auprès des particuliers avec la multirisque habitation et la responsabilité civile professionnelle», tempère Bachir Baddou, directeur général de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance (FMSAR).

Les primes émises l'année dernière se sont établies à 28,4 milliards de dirhams contre 26,7 milliards en 2013. Elles sont tirées par la bonne tenue de l'assurance-vie et capitalisation. Cette branche a réalisé un taux de croissance de 9,3%: 9,4 milliards de dirhams contre 8,6 milliards un an auparavant.

Dans l'assurance-vie et capitalisation, toutes les rubriques progressent plus vite



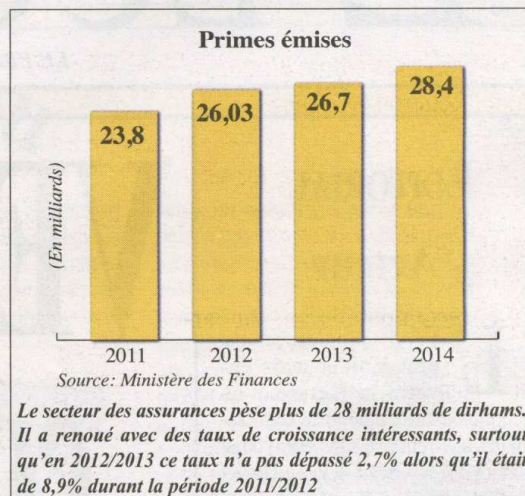
Dans le secteur des assurances, l'automobile représente le tiers du marché. Un deuxième tiers est représenté par l'assurance-vie et un dernier tiers par les autres assurances dommages

que le PIB. L'épargne a crû de 8,5% s'établissant à 6,5 milliards de dirhams, l'assurance décès de 5,1% et les autres opérations vie de 84,8% atteignant 365 millions de dirhams.

Le développement de l'assurance-vie, qui représente aujourd'hui le tiers du marché, est surtout attribué aux banques. La performance est telle qu'elle a permis au Maroc de se hisser aux premières places sur les plans africain et arabe. D'ailleurs, la Direction des assurances et de la prévoyance sociale (DAPS) autorisera les banques à distribuer d'autres produits mais qui restent liés à leur champ d'activité. L'article 328 du projet de loi sur la distribution (Livre IV du Code des assurances), qui sera bientôt soumis au Conseil

les opérations que les établissements de crédits peuvent présenter: assurances de personnes, assistance, assurance crédit, multirisque habitation ainsi que les garanties liées aux cartes de crédit et aux moyens de paiement. La palette pourrait être élargie à d'autres catégories mais uniquement sur dérogation du régulateur. Une disposition qui fait peur aux réseaux de distribution classiques, lesquels redoutent la concurrence des banques. «L'ouverture et la libéralisation de la distribution sont inéluctables. Il faut néanmoins les gérer avec prudence et de manière progressive», avait souligné Hassan Boubrik, directeur de la DAPS (cf. L'Economiste édition N° 4473 du 02/03/2015).

Depuis l'année dernière, la branche vie



de gouverne-

ment, énumère également l'arrivée d'un nouvel opérateur, Attaamine Chaabi, une société mutuelle d'assurance, constituée en partenariat entre la Banque Centrale Populaire (BCP) et la Mutuelle centrale marocaine d'assurances (MCMA). Cette activité bénéficiera ainsi de la force de frappe du réseau de la banque et de l'expérience de la MCMA.

Dans l'assurance non-vie, le chiffre d'affaires a également augmenté: plus de 4,9% s'établissant à 19 milliards de dirhams contre 18,13 milliards en 2013. L'automobile reste le principal moteur avec des primes qui dépassent 9 milliards de dirhams et un taux d'accroissement de 6,3%. Elle suit ainsi l'évolution du parc automobile et représente près du tiers du marché. Reste qu'au cours des prochaines années sa contribution pourrait être moins forte puisque le taux d'équipement des ménages a atteint un niveau important. D'où la nécessité de trouver d'autres relais de croissance. L'introduction de nouvelles assurances obligatoires (RC décennale, TRC, RC professionnelles...) devrait favoriser le développement de l'assurance dommages. Un effort est également attendu du côté des entreprises d'assurances et des réseaux de distribution.

Les autres polices d'assurance ont connu des évolutions assez contrastées: stagnation pour la RC générale, baisse de 7,7% pour l'incendie, hausse de 10,3% pour les risques techniques et de 5,1% pour les accidents corporels. L'AT et les maladies professionnelles n'a progressé que de 3,4%. Un résultat à lier à l'évolution du marché du travail surtout que la garantie contre les accidents du travail est obligatoire. «C'est la dynamique de l'emploi qui tire l'accident du travail. Aujourd'hui, nous avons une croissance économique sans création d'emplois», souligne Baddou. □

Khadija MASMOUDI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com